

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

Paris, le 25 mai 2022

Vivendi : suite positive de l'OPA amicale sur Lagardère à l'issue de sa première période

Vivendi prend acte avec satisfaction du résultat de la première période de son offre publique d'achat (OPA) amicale sur les actions du groupe Lagardère ouverte du 14 avril au 20 mai 2022.

14.535.159 actions ont été présentées à la branche principale de l'OPA.

Vivendi détient 78.228.398 actions Lagardère représentant autant de droits de vote, soit 55,43 % du capital et 45,85 % des droits de vote théoriques¹ de Lagardère. Cette participation ne confèrera toutefois à Vivendi que 22,50 % des droits de vote¹ dans l'attente de l'autorisation de la prise de contrôle de Lagardère par les autorités de concurrence.

10.938.302 actions ont été présentées à la branche subsidiaire de l'OPA et recevront ainsi autant de droits de cession exerçables au prix de 24,10 euros jusqu'au 15 décembre 2023.

Aucune action apportée à la branche subsidiaire ne sera transférée à la branche principale.

Le règlement-livraison de l'offre publique interviendra le 7 juin 2022.

L'OPA sera rouverte du 27 mai au 9 juin 2022 selon des modalités identiques à la première période d'offre décrites dans la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°22-106. Les titres présentés à la branche subsidiaire de l'offre (octroi d'un droit de cession au prix de 24,10 euros pour chaque action conservée) ne seront toutefois pas susceptibles d'être transférés sur la branche principale (achat immédiat au prix de 25 euros), puisque que Vivendi détient déjà plus de 50 % du capital de Lagardère.

Comme indiqué dans la note d'information de Vivendi², les actions présentées à l'offre subsidiaire durant la première période d'OPA ne devront pas être présentées à l'offre principale, ni à l'offre subsidiaire, lors de la réouverture. Par ailleurs, les droits de cession attribués à raison d'actions qui viendraient à être cédées pendant la réouverture ne pourront pas être exercés.

La note d'information de Vivendi demeure disponible sur les sites internet de Vivendi et de l'AMF.

¹ Sur la base du nombre de droits de vote théoriques de Lagardère au 30 avril 2022, qui ne tient pas compte des droits de vote double perdus du fait des apports de titres à la branche principale de l'OPA.

² § 2.1.2.

Le résultat définitif de l'OPA après réouverture sera publié par l'AMF le 14 juin 2022.

Comme annoncé dans la note d'information, la stratégie de Vivendi consiste à construire un leader mondial dans le secteur des médias, des contenus et de la communication. Le rapprochement avec Arnaud Lagardère, Président Directeur général de Lagardère, et son groupe y participe pleinement car il permettra, sous réserve de l'autorisation de la Commission européenne, de :

- conforter des ambitions industrielles fortes par des investissements significatifs notamment dans des contenus de qualité en France et à l'international ;
- saisir les opportunités de croissance externe dans les domaines où Lagardère opère et de contribuer ainsi à un meilleur rayonnement de la culture.

Arnaud Lagardère et Vivendi ont exprimé leur volonté de conserver l'intégrité du groupe Lagardère et de lui donner les moyens de se développer.

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas Group), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi s'est fixé pour objectif de contribuer au net zéro carbone mondial en adoptant une démarche alignée avec les Accords de Paris. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle. www.vivendi.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.